

**AIDE POUR LE RAVALEMENT DES FAÇADES,
CLÔTURES, MARQUISES ET RÉNOVATION DE
MENUISERIES.**



par la commune de Lapalisse

Montant de l'aide et détails complémentaires :

- 30% du montant HT du devis des travaux, lorsqu'une seule façade ou un seul mur clôture est éligible plafonnée à 10000 euros.
- 35% du montant HT si les travaux de ravalement de façade inclus un changement ou la rénovation de menuiserie(s) plafonnée à 10000 euros.
- Une majoration de l'aide de 5% du montant HT des travaux quand la rénovation concerne plusieurs façades, clôtures ou encore marquises.

PÉRIMÈTRE

- **Les zones éligibles à l'aide sont les suivantes : place Charles Bécaud, la rue Roosevelt, la place de la République, avenue Charles de Gaulle jusqu'à hauteur de la rue Négrier, le quai de la Besbre, le rue de la Besbre, la rue du 4 septembre, la rue Winston Churchill, la rue du Commerce, le boulevard de l'Hôtel de ville, la rue de la Fraternité et la rue du 8 mai 1945.**



Pour plus d'informations :

Marion PROFIT

04 70 99 76 29

urbanisme@cc-paysdelapalisse.fr

